



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 17 octobre 2017

Convocation du 10 octobre 2017

En Exercice : 9 L'An Deux Mil dix-sept,
Présents : 8 Le dix-sept octobre à vingt heures et trente minutes
Votants : 9

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard KERMOAL, Maire.

Présents : MM. & MMES Bernard KERMOAL, Maire, Florence BATREL, Gervaise BOUTRAIS, Fabrice MARTRAGNY, Adjoint au Maire, Yves ANNE, Eric BOURDET, Mathieu FLAGUAIS, Claude MARTRAGNY Conseillers.

Absents excusés : Mme Catherine GUILLOUET (pouvoir à M. Bernard KERMOAL)

Madame Florence BATREL est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal en date du 12 juillet 2017 ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises.

Le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2017 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Laure NOURY a présenté sa démission du Conseil Municipal le 3 octobre 2017 pour raisons professionnelles.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de reporter à une prochaine séance les délibérations de mise en place du R.I.F.S.E.E.P et de l'entretien professionnel. La proposition est acceptée à l'unanimité.

N° 2017 - 33

S.D.E.C ENERGIE - OPTION ECLAIRAGE FESTIF

Rapporteur : Le Maire

Le S.D.E.C ENERGIE exerce la compétence éclairage pour le compte de la commune, et propose désormais dans le cadre de l'exercice de cette compétence une nouvelle option.

Celle-ci consiste en la vérification préalable des décorations, guirlandes et motifs lumineux d'éclairage festif, leur pose, leur entretien pendant la période indiquée par la commune, leur dépose et leur rapatriement en leur lieu de stockage.

Le S.D.E.C ENERGIE ne fournit pas de motifs décoratifs, ils sont donc mis à disposition par la commune. Cette option est une réponse proposée aux communes en matière de sécurité des personnes et des biens en garantissant une prestation conforme aux normes et réglementations en vigueur et en protégeant les installations d'éclairage.

Le S.D.E.C ENERGIE organise et contrôle la mise en œuvre de cette option réalisée sur le terrain par l'entreprise qui assure sur la commune la maintenance du réseau éclairage.

Cette entreprise, dûment habilitée, dispose des moyens adaptés pour cette prestation ainsi que d'une bonne connaissance du réseau.

Le coût de l'option varie selon le type et le mode de pose des décorations suivant un barème fixé chaque année par le Comité Syndical du S.D.E.C ENERGIE.

Chaque année, le S.D.E.C ENERGIE adresse à la commune un devis vierge à retourner complété par les quantités de motifs festifs à poser et en précisant la période pendant laquelle la commune souhaite voir les illuminations installées.

L'appel de fond correspondant se fera en même temps que l'appel de cotisation de la compétence éclairage, par moitié en avril et octobre de l'année suivant la période d'éclairage festif.

Les conditions générales de réalisation et de retrait de cette option sont inscrites dans les « conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage », approuvées par le Comité Syndical du S.D.E.C ENERGIE réuni le 4 avril 2017.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- 1) De compléter les prestations de la compétence éclairage organisée par le S.D.E.C ENERGIE par l'option ECLAIRAGE FESTIF ;
- 2) D'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au S.D.E.C ENERGIE. La dépense relative à l'année 2017 est de 672 €.

Vote (s) pour : 8

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 1

N° 2017 - 34

**S.D.E.C ENERGIE - RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE
GUILBERVILLE**

Rapporteur : Le Maire

La création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle de TORIGNY LES VILLES dans la Manche, constituée des communes de TORIGNY SUR VIRE, BRECTOUVILLE, GIÉVILLE et GUILBERVILLE, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de TORIGNY SUR VIRE et les deux Syndicats d'Énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de TORIGNY LES VILLES, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au S.D.E.M et par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de GUILBERVILLE du S.D.E.C ÉNERGIE.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du S.D.E.C ÉNERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du S.D.E.C ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise d' :

- 1) Approuver le retrait de la commune déléguée de GUILBERVILLE du S.D.E.C ENERGIE.

Vote (s) pour : 9

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

N° 2017 - 35

**S.D.E.C ENERGIE - ADHESION DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE CŒUR DE NACRE**

Rapporteur : le Maire

A la révision de ses statuts, la C.D.C CŒUR DE NACRE a émis le souhait d'être adhérente au S.D.E.C ÉNERGIE afin de lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du S.D.E.C ÉNERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la C.D.C CŒUR DE NACRE.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du S.D.E.C ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- 1) Approuver l'adhésion de la C.D.C CŒUR DE NACRE au S.D.E.C ENERGIE.

Vote (s) pour : 9

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

N° 2017 -36

C.D.C BAYEUX INTERCOM - C.L.E.C.T -
APPROBATION DU RAPPORT DU 28 SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1^{ère} Adjointe au Maire

Par arrêté préfectoral du 17 mars 2017 et conformément à la loi NOTRe, les compétences création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ont été transférées à la C.D.C BAYEUX INTERCOM, au 1^{er} janvier 2017.

Suite à ces prises de compétences, il est nécessaire d'actualiser le montant d'attribution de compensation, notamment pour certaines communes.

Pour cela, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) s'est réunie le 28 septembre dernier afin d'émettre un avis sur l'évaluation des charges transférées.

La C.L.E.C.T a approuvé à l'unanimité le rapport ; celui-ci doit être maintenant approuvé par les communes membres de la C.D.C BAYEUX INTERCOM dans les 3 mois suivants la notification.

Le Conseil Communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation entre les communes concernées et la C.D.C BAYEUX INTERCOM sur la base de ce rapport.

Il est proposé à la présente assemblée, de se prononcer sur le rapport joint de la C.L.E.C.T, qui a été adopté à l'unanimité, le 28 septembre 2017, par les membres de cette commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu l'adoption en C.L.E.C.T, le 28 septembre 2017, du rapport et de ses annexes ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la C.L.E.C.T ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- 1) Approuver le rapport joint de la C.L.E.C.T et ses annexes, figurant en pièce jointe ;
- 2) Autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 9

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

POINT URBANISME

Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1^{ère} Adjointe au Maire

Demandes en cours :

- DP 014 565 17U0010, MME CLERMONTE, pour l'isolation extérieure ;
- DP 014 565 17U0011, MME GUILLEMIN, pour l'isolation par un bardage extérieur ;
- PC 014 565 17P0013, GAEC NOURY, pour la reconstruction d'un hangar de 86,14 m², 7 route d'Arromanches suite à la tempête ;
- PC 014 565 17 P0014, M. STUPAR et MME NISON, pour la construction d'une maison individuelle de 121,73 m² résidence les Pontons ;
- PC 014 565 17P0015, MME BIGOT, pour la construction d'une maison individuelle de 109,40 m² résidence les Pontons ;
- PC 014 565 17 P0016, M. RODRIGUES, pour la construction d'une maison de 136 m² résidence les Pontons ;
- PC 014 565 17 P0017, M. TAILLEPIED, pour la construction de deux maisons jumelles de 184,49 m² résidence les Pontons ;

Demandes accordées :

- DP 014 565 17U0003, M. GOUSSIAUME, pour la modification en façade du pignon et d'une porte d'entrée, allée de la falaise ;
- DP 014 565 17U0005, SCI DES CORMEILLES, pour le remplacement du plafond du garage et le plancher de la terrasse ;
- DP 014 565 17U0006, M. ERMERY, pour la réfection de la toiture d'un abri de jardin, 12, chemin du Rotoir ;
- DP 014 565 17U0008, M. MARIE, pour la construction d'une piscine de 36 m², 4 chemin de l'Herbage Saint-Côme ;
- DP 014 565 17U0009, Mme DUCROCQ, pour la création d'un abri de jardin de 14,25 m², allée de l'Eglise ;
- PC 014 565 17P0007, MME CALLIER, pour la construction d'une maison individuelle de 144,37 m² résidence Les Pontons ;
- PC 014 565 17P0012, M BOUSSARD, pour la construction d'un garage de 91,76 m² au 2, ter route du débarquement.

Demandes refusées :

- DP 014 565 17U0007, MME BELLANGER et M. WINTERSTEIN, pour la construction d'un abri de jardin de 20 m² résidence les Pontons ;
- PC 014 565 17 P0009, M. LUTHINIER, pour la construction d'une maison individuelle de 115 m² résidence les Pontons ;
- PC 014 565 17P0010, M. GERARD, pour la construction de 3 logements individuels groupés de 226 m² résidence les Pontons ;
- PC 014 565 17P0011, MME DENIS, pour la construction d'un chalet en bois de 98 m², 6, allée des mobil-homes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

R.I.F.S.E.E.P :

Le R.I.F.S.E.E.P ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique de l'État sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il se transpose à la Fonction Publique Territoriale. Dans un souci de clarté et de compréhension de ces modifications, un temps d'étude est requis afin de préparer les délibérations à venir et de les présenter lors d'un prochain Conseil Municipal.

Émissaire plage :

Le clapet anti-retour en bois situé dans l'émissaire de rejet du ruisseau Le Flouet est très abîmé, ne garantissant plus son fonctionnement optimal notamment sa fermeture totale à marée haute. La société BM Soudures, spécialisée pour les travaux en milieu maritime, a remis un devis estimé à 1 792,77 € HT.

Travaux de rénovation de la mairie :

Les travaux de rénovation de la mairie sont terminés depuis le 6 octobre 2017. Les deux nouveaux convecteurs ont été posés ce jour.

Travaux divers de voirie :

Les différents travaux de voirie sont terminés (remplacement du caniveau en pierres par un caniveau CC1 en béton route de la Mer, la rampe d'accès au garage communal côté associations et mise en œuvre d'un caniveau-grille pour recueillir les eaux de la rampe).

Garage communal :

Les derniers travaux à venir, après réalisation de l'enduit, sont la pose de couverture sur l'acrotère et le raccordement eaux pluviales. La réception des travaux sera réalisée courant novembre.

Illuminations et décorations de Noël :

Le SDEC a entamé les travaux permettant de raccorder les illuminations de Noël suivant les délibérations 2017-20, 21 et 22 :

- En posant une boîte de branchement au niveau de l'enclos de la Vierge ;
- En réalisant le massif pour le futur candélabre place Rose ;
- En équipant des candélabres en prises.

Les illuminations seront posées au début de la première semaine de décembre 2017 et déposées en fin de la 3^{ème} semaine de janvier 2018.

L'atelier peinture « décorations de Noël » pilotée par Gervaise Boutrais est programmé les lundi 23 et mardi 24 octobre prochains pour les enfants. 15 sapins ont été confectionnés pour ce faire.

Aire de jeux :

L'inauguration des panneaux de l'aire de jeux est programmée le samedi 21 octobre 2017 à 11h00. Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres.

Cale allée du Large :

Le dossier progresse suivant la délivrance des autorisations administratives. L'enquête publique (coût 2500 € comprenant l'indemnité du commissaire enquêteur à la charge de la commune) relative à l'occupation du domaine public maritime va être lancée dans les jours à venir, clôturera l'instruction et autorisera le démarrage des travaux à compter de septembre 2018 au plus tôt.

Travaux de l'église :

Les travaux ont commencé le 16 octobre 2017 pour une durée de 2 mois, ils font suite à la délibération 2017-30 du 12 juillet dernier.

Logement communal sis 4, route de Bayeux :

La porte d'entrée en bois a été remplacée par une nouvelle vitrée et en PVC. Il reste les ventilations sur les fenêtres et le remplacement de la vitre à effectuer. Le changement de la chaudière est à programmer.

Le Conseil Municipal devra rapidement se soucier du devenir de ce logement, location annuelle ou location saisonnière ou installation des sauveteurs durant les deux mois de la saison estivale.

Ordures ménagères :

Comme tous les Saint-Cômiens, les élus ont été destinataires d'un flyer distribué par la CDC Seules Terre et Mer (STM) annonçant le changement de jour de la collecte des ordures ménagères. Elle passe du lundi au vendredi.

Le Maire précise que la commune n'a pas été consultée. STM a adressé, sans concertation, un mail le jeudi 21 septembre 2017 annonçant la distribution dudit flyer le lendemain.

Cette décision a été prise suite à une modification de l'organisation de la collecte par le prestataire COVED. Afin d'éviter des surcoûts, il a imposé la diminution des quantités d'enlèvement des ordures le lundi pour respecter les conditions du marché, et que le choix s'était porté logiquement sur la commune la moins peuplée, à savoir St-Côme de Fresné.

Une lettre d'information sera adressée à tous les Saint-Cômiens une fois les éléments recueillis.

S.E.R.O.C :

Le Maire, en sa qualité de conseiller communautaire de Bayeux Intercom, est le représentant titulaire au S.E.R.O.C. Lors du dernier bureau et du conseil syndical des 22 et 28 septembre 2017, un point relatif aux résultats de la collecte des déchets a été fait sur le 1^{er} semestre :

- Verres en augmentation de 3,96 % ;
- Monoflux (papier, cartons, plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires) en diminution de 0,23 % ;
- Ordures ménagères en augmentation de 0,88 %.

Ces résultats vont impacter les participations financières et laissent présager des décisions peu agréables...

C.C.A.S :

Le repas des aînés est programmé le 18 février 2018.

Bayeux Intercom – contrat de ruralité :

Bernard KERMOAL et Florence BATREL ont rencontré Bayeux Intercom concernant deux projets éligibles au contrat de ruralité :

- Accessibilité de la plage dans le cadre de la compétence tourisme,
- Réaménagement de la salle des fêtes.

Cette rencontre avait pour but d'obtenir des conseils administratifs et techniques quant à la présentation des dossiers au comité de pilotage du contrat de ruralité. Il est entré en vigueur le 29 juin 2017 et porte sur la période 2017-2020 (4 années budgétaires). Nos deux projets sont recensés dans l'attractivité du territoire et la cohésion sociale.

P.L.U.i :

La semaine communale s'est déroulée le vendredi 6 octobre 2017 à Tracy sur Mer pour le secteur Nord-Est (littoral). Elle avait pour but :

- Dans un premier temps de valider une base de plans mise à jour sur les sites d'exploitation à prendre en compte, sur les zones à risque, sur les mares et haies à prendre en compte ;
- Dans un second temps d'écouter et d'échanger sur les projets communaux, une première approche des constructibilités en zones A et N et des hypothèses de projet (sites à restructurer / densifier, extensions d'urbanisation, zones de protection).

L'objectif est de rencontrer les propriétaires des terres concernées, c'est à dire les agriculteurs en majorité, et échanger sur le devenir des terrains agricoles rendues constructibles dans le PLU.

Piscine intercommunale :

Lors de la commission enseignement et gestion de la piscine intercommunale du 9 octobre dernier puis lors de la plénière du 11 octobre dernier, les deux possibilités de gestion de la piscine intercommunale ont été présentées, la régie et la délégation de service publique (DSP).

La régie est une gestion par la collectivité, la DSP par une entreprise privée après mise en concurrence.

Le type de gestion est à choisir rapidement, car dans les deux cas, il est nécessaire de recruter le directeur qui aura en charge l'animation des activités, la gestion du personnel pour une ouverture fin 2018 pour la partie couverte.

Il ressort des deux réunions (commission et plénière) que la régie est la solution prédominante, ce qui ne nécessite pas de délibération du conseil communautaire. Néanmoins, des élus ont souhaité qu'une délibération soit prise, elle consistera en un avis défavorable de la DSP.

SDEC Energie :

Le contrat passé avec le SDEC Energie, lors du transfert de la compétence éclairage public au 1^{er} janvier 2016, prévoyait un coût de fonctionnement de 73,85 € par foyer d'éclairage (30,73 € pour la maintenance, 43,00 € pour la consommation).

Lors de la CLE (commission locale d'énergie) du 16 octobre 2017, il a été présenté un nouveau projet de forfait visant à favoriser les réseaux d'éclairage public les plus récents en considérant un âge moyen du réseau établi à 14 ans sur le Département. Ce nouveau projet résulte de la demande d'élus suite à des travaux plus ou moins récents sur leur réseau et qui ne comprennent pas que le coût de maintenance reste le même.

Le diagnostic montre que sur notre secteur de la CLE de Douvres-Creully, certaines communes seraient favorisées par ce nouveau forfait, d'autres n'y verraient aucune modification, enfin les dernières seraient impactées puisque le coût de maintenance serait plus élevé eu égard à la vétusté de leur réseau. Pour Saint-Côme de Fresné, le diagnostic n'est pas finalisé puisque récemment entrée dans le SDEC. Néanmoins, notre réseau a plus de 20 ans, il s'agit maintenant pour le SDEC d'établir un diagnostic des foyers énergivores et boules voués à être remplacés. Ce programme d'investissement subventionné à hauteur de 60 % par le SDEC et l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) se terminera en 2020.

Prochaines réunions :

Commission communication le lundi 30 octobre 2017 à 20h00

Commission communication le mercredi 22 novembre 2017 à 20h00

Commission communication le lundi 11 décembre 2017 à 20h00

Commission communication le lundi 18 décembre 2017 à 20h00

Commission travaux le samedi 28 octobre 2017 à 10h00

Conseil Municipal le jeudi 16 novembre 2017 à 20h30

Conseil Municipal le jeudi 14 décembre 2017 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 22h10.
Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,



Bernard KERMOAL

